REPUBLIQUE FRANCAISE

Toulouse, le 05/03/2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE TOULOUSE
68, rue Raymond IV
B.P. 7007
31068 TOULOUSE CEDEX 7
Téléphone : 05.62.73.57.57
Télécopie : 05.62.73.57.40

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h et 13h45 à 16h30

2106598-4

Monsieur le Président
ASSOCIATION FRANCOPHONIE
AVENIR

30129 MANDUEL

Dossier n° : 2106598-4
(à rappeler dans toutes correspondances)
ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR c/
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE
REGION OCCITANIE

ENCOMBREMENT DU ROLE

Monsieur le Président,

Comme suite à votre demande enregistrée le 1er mars 2024, j'ai le regret de vous faire connaître qu'en raison de l'encombrement du rôle, il n'est pas possible de prévoir actuellement la date à laquelle l'affaire enregistrée sous le numéro mentionné ci-dessus pourra être appelée à l'audience.

Vous avez la possibilité de déposer vos mémoires et pièces de manière dématérialisée sur le site internet *https://www.telerecours.fr*, rubrique " Particuliers et personnes morales de droit privé – Télérecours citoyens ".

Une fois inscrit au téléservice Télérecours citoyens, vous pouvez ajouter ce dossier à votre compte en saisissant le code de rattachement confidentiel [redacted] dans la zone *" entrer un code reçu par courrier "*.

Ce code vous permet de rattacher votre dossier à votre compte Télérecours citoyen et est à usage unique. Il **est strictement personnel et ne doit être utilisé que par vous-même**, ASSOCIATION FRANCOPHONIE AVENIR.

Ce code est provisoire, vous pouvez l'utiliser jusqu'au 04/04/24.

Une fois que vous aurez accepté l'usage des téléprocédures pour ce dossier, vous pourrez, depuis n'importe quel accès Internet :

- suivre en direct son évolution,
- recevoir et consulter les documents qui vous sont envoyés par le tribunal dans cette affaire, et transmettre de nouveaux documents (*à noter que, dès lors qu'un avocat est constitué dans une affaire, il devient l'unique interlocuteur de la juridiction. Les éléments de procédure, à l'exception de la décision du tribunal, lui seront donc transmis exclusivement. Néanmoins vous en verrez la mention sur l'historique de votre dossier*),
- recevoir la notification de la décision rendue par la juridiction à l'issue de l'instance.

Enfin, je vous informe que le rattachement de votre dossier à votre compte Télérecours citoyens vous engage à utiliser ce téléservice dans vos échanges avec le tribunal jusqu'à la fin de l'instance.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation le greffier,
Pour Le Greffier-en-Chef
Le Greffier

Françoise Le GUIELLAN